Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251016-D2025-307-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2025

DÉCISION

ABANDON DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION N°P2025-46 RELATIVE AU DEPLOIEMENT, A LA GESTION ET A LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVE A DISTANCE

1.1 Marchés publics

GS/FG/DM/OB/DJ/CN/CP/ES
N°D2025-307

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses article R.2185-1 et R.2185-2,*
Vu *le 7a° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la procédure de consultation de tous les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, en ce compris la décision d'abandonner une procédure de consultation,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé une consultation pour le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance,
Considérant que la consultation a été engagée le 30 juillet 2025 sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert et que la date limite de remise des offres a été fixée au 29 septembre 2025 à 12h00, puis au 03 novembre 2025 à 12h00 par avis rectificatif,
Considérant qu'à ce stade de la consultation, 26 dossiers de consultation ont été retirés, parmi lesquels 9 pour information seulement,
Considérant que plusieurs modifications substantielles doivent être apportées aux documents de la consultation,
Considérant que ces modifications sont de nature à altérer la mise en concurrence et ne peuvent être traitées par un simple avis rectificatif avec report de la date de remise des plis,
Considérant qu'il convient, dans un objectif de sécurité juridique, de transparence et de bonne utilisation des deniers publics, de reprendre intégralement la procédure et de relancer une nouvelle consultation après correction du dossier de consultation,
Considérant qu'il convient dès lors d'abandonner la procédure de passation en cours en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité d'une redéfinition du besoin,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251016-D2025-307-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'ABANDONNER la procédure de consultation n°P2025/46 relative au déploiement, à la gestion et à la maintenance d'un système de relève à distance pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée aux soumissionnaires d'étant.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 16 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 16 octobre 2025